

Séance du mardi 16 octobre 2018 à 19h

Présents : Mmes Monique Mérilhou - Vanessa Portaz -
MM. André Alaria - Jean-Marc Buttard - Fabrice Dejean - Adrien Kempf - Christian Sacchi

Absents : Fabienne Sacchi (qui a donné procuration à Christian Sacchi)
Romain Buttard

Présente également : Martine Kempf

Secrétaire de séance : Jean-Marc Buttard

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire a convié les représentants de l'ONF, Mickaël Blossier et François Manuel, pour une présentation aux élus du projet d'aménagement de la forêt pour la période 2018-2037.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal est appelé à consulter le document remis lors de la séance et à y apporter toutes les remarques ou modifications avant validation définitive par délibération.

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 30 août 2018 est approuvé à l'unanimité.

1° - Syndicat du Pays de Maurienne

M. le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Comité syndical du Pays de Maurienne approuvant la modification des statuts du SPM. En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal est appelé à approuver les modifications statutaires du Syndicat du Pays de Maurienne qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Les principales modifications statutaires proposées dans le cadre de cette mise à jour des statuts :

- Adhésion des 5 Communautés de Communes de Maurienne en lieu et place des Communes.
- Transfert de nouvelles compétences des Communautés de Communes vers le SPM :
 - o GEMAPI (Gestions des milieux aquatiques et prévention des inondations)
 - o Eco-mobilité.
 - o Etablissement d'enseignements artistiques de la Maurienne
- Composition du comité syndical : 56 délégués titulaires et 56 suppléants répartis de la manière suivante
 - o 19 titulaires et 19 suppléants pour la CC Cœur de Maurienne Arvan ;
 - o 10 titulaires et 10 suppléants pour la CC du Canton de la Chambre ;
 - o 11 titulaires et 11 suppléants pour la CC Haute-Maurienne Vanoise ;
 - o 7 titulaires et 7 suppléants pour la CC Maurienne-Galibier ;
 - o 9 titulaires et 9 suppléants pour la CC Porte de Maurienne.
- Un financement du SPM uniquement par des contributions des Communautés de Communes selon les clés de répartition définies par les statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, approuve les modifications statutaires du Syndicat du Pays de Maurienne et sollicite le Sous-Préfet de St-Jean-de-Maurienne pour prendre un arrêté de modification des statuts pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

2° - Regroupement pédagogique

- Personnel :

Suite à l'annonce de recrutement d'un agent chargé de l'accueil des enfants à l'école d'Avrieux pour l'année 2018-2019, aucune candidature n'a été reçue.

Après discussion, le Conseil municipal proposera un nouveau contrat à Mme Rachel Chardonnet, agent de service à l'école.

- Equipement informatique :

Mme Portaz informe le Conseil municipal de la situation de l'équipement informatique de l'école d'Avrieux. Un point sera fait rapidement avec le prestataire.

Décision est prise de valider le devis concernant l'acquisition de 3 nouveaux stylets pour l'utilisation des tableaux numériques et rétablir l'accès Internet des postes informatiques.

- Forfaits ski scolaire :

Le Conseil municipal reconduit dans les mêmes conditions la participation de la commune pour les forfaits de ski dans le cadre de l'activité ski scolaire. Une participation des parents de 25 € est maintenue.

Une information sera faite à ce sujet aux parents d'élèves du Regroupement pédagogique.

M. le Maire rappelle également qu'il n'y a aucun changement en ce qui concerne l'organisation et le financement de cette activité.

- Utilisation de la salle polyvalente pour les activités scolaires :

A l'occasion du Conseil d'école du 5 novembre 2018, M. le Maire précisera les conditions d'utilisation de la salle polyvalente.

3° - Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi)

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est appelé à donner son avis sur le dossier du Plan de Prévention des Risques d'inondations de l'Arc sur les 18 communes allant de Pontamafrey-Montpascal à Aussois.

M. le Maire informe le Conseil de l'importance de ce document, instruit par les services de l'Etat.

Le PPRi a été prescrit par arrêté préfectoral du 31 mars 2015 et fera l'objet d'une enquête publique. Les habitants seront invités à en prendre connaissance et à faire leurs remarques dans le dossier d'enquête publique.

Après discussion, le Conseil municipal émet un avis favorable au PPRi, tel que proposé par les services de l'Etat.

M. le Maire insiste aussi sur la nécessité de prise en compte des deux dossiers qui concernent la commune d'Avrieux, à savoir : le plan pluriannuel d'entretien de l'Arc et la protection des berges qui ont été déclarés prioritaires dans le cadre de la compétence GEMAPI exercée par la Communauté de communes jusqu'au 31 décembre 2018.

4° - **Action sociale**

Mme Vanessa Portaz rappelle au Conseil municipal que le CCAS, dans le cadre de l'action sociale, prend en charge le coût des forfaits pour tous les collégiens et lycéens scolarisés dans l'Académie de Grenoble et dont la résidence principale est à Avrieux. Une participation de 25 € sera demandée aux familles pour la délivrance d'un forfait Haute Maurienne Vanoise.

D'autre part, le CCAS apporte une participation financière pour tous enfants âgés de 6 à 18 ans qui pratiquent une activité sportive ou culturelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de reconduire ces deux dispositifs.

5° - **Baux communaux**

- Bail gîte « la maison de Basile » :

Mme Vanessa Portaz invite le Conseil municipal à donner son avis sur la suite à donner au bail dérogatoire de courte durée signé le 30 mai 2016 avec Mme Nathalie Munari.

Le Conseil municipal donne un accord de principe pour la réalisation d'un nouveau bail soumis au statut des baux commerciaux.

Le montant du loyer sera fixé lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

- Redevance Parc du Diable :

L'avenant à la convention de mise à disposition du domaine privé forestier de la commune d'Avrieux signé avec M. Patrick Col le 18 mai 2017, prévoit dans son article 7-2 une actualisation de la redevance chaque année par délibération du Conseil municipal.

Pour 2017, la redevance était de 1 500 €.

Le Conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire pour une redevance annuelle de 1 700 € pour l'année 2019.

6° - **Redoute Marie-Thérèse**

Le Conseil municipal approuve les propositions de tarifs de location de la Redoute M-Thérèse présentés par Mme Portaz.

7° - **Régie Electrique**

M. Fabrice Dejean fait le compte rendu du Conseil d'exploitation du 1^{er} octobre 2018.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative du budget de la Régie, à savoir : 10 000 € pour l'opération 115 « Secours poste de livraison », cette somme sera prélevée sur les dépenses imprévues de la section de fonctionnement.

Les abonnés de la Régie peuvent opter pour la dématérialisation de leurs factures.

8° - **Gestion foncière : parcelles agricoles sur les zones du Besseil et de Combaz Lagnonaz**

M. Adrien Kempf fait le compte rendu de la réunion du 11 octobre 2018 avec les propriétaires, les agriculteurs, le Maire, M. Martin Schoch de la Chambre d'agriculture et Mme Cendrine Laplanche de la DDT.

Le compte rendu de cette réunion sera diffusé à tous les propriétaires afin de poursuivre la réflexion et mettre en place une gestion pérenne et rationnelle du foncier agricole.

Un groupe de travail a été constitué afin de travailler sur la mise en place d'une Association Foncière Pastorale (AFP).

9° - Divers

➤ Délégations du Conseil municipal à M. le Maire

M. le Maire donne lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT depuis le Conseil municipal du 30 août 2018 :

- renonciation au droit de préemption sur une vente de la maison Serain au Quartier du Pont.
- avenant au marché de travaux pour la mise en valeur d'anciennes terres agricoles pour un montant de 29 481 € TTC, soit 12.66 %.
- Signature du contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne de 150 000 € pour le financement des travaux d'adduction d'eau sur le secteur de Bonnerette.

➤ Recensement de la population

Un recensement de la population aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Afin de recueillir les informations, M. le Maire recrute un agent recenseur. Les personnes intéressées sont priées de déposer leur candidature au secrétariat de mairie avant le 16 novembre 2018.

➤ Biens sans maître

Le Conseil municipal accepte par délibération, l'incorporation dans le domaine communal des biens sans maître, à savoir les parcelles A 115 et C 292. Cette incorporation sera constatée par arrêté du Maire.

➤ Proposition acquisition biens famille CHE

Le Conseil municipal est appelé à examiner les propositions de vente de terrains des parcelles appartenant à la famille CHE.

➤ Demande de branchement sur le réseau d'eau

Le Conseil municipal donne son accord pour autoriser MM. Philippe Portaz et Denis Pascal à se raccorder par un regard sur le réseau d'adduction au niveau du Solliet et de Plan Benoît. Les frais de raccordement seront entièrement à la charge des demandeurs et les travaux devront être réalisés dans le respect des prescriptions techniques.

➤ Mandat spécial pour le déplacement des élus

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner un mandat spécial à Christian Sacchi pour se rendre au Congrès de l'ANEM et au Maire et Adrien Kempf pour se rendre au Congrès des Maires à Paris. Le Conseil municipal autorise l'adjoint délégué ou le Maire à rembourser l'intégralité des frais de séjour, sur production des pièces justificatives.

➤ Instruction affouage

M. le Maire informe le Conseil municipal que la direction de l'ONF a décidé de renoncer à l'application sur les affouages. Suite aux délibérations des collectivités, aux interventions parlementaires, une nouvelle instruction va être élaborée

➤ Devis changement portes de garage (salle polyvalente)

Le Conseil municipal accepte le devis pour le changement des portes de garage de la salle polyvalente, à l'identique, dont le montant s'élève à 2 940 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h30.



Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD

